

### **Protocole sanitaire pour la saison sportive 2020 – 2021**

Dans le respect des recommandations des autorités locales compétentes et en application du protocole de vigilance modérée de l'UFA datée du 20 juillet 2020, le comité a validé la mise en œuvre du protocole suivant pour la reprise des cours d'Aikido au sein de notre association, l'ensemble des licenciés enfants comme adultes, pratiquants ou accompagnants y est soumis.

En cas de non-respect des consignes suivantes, la montée sur tatami lui sera interdite. Nous comptons sur la compréhension et la coopération de chacun de nos licenciés afin que le présent protocole soit rigoureusement respecté.

#### **1/ Modification des horaires des cours :**

En raison de la nécessité de désinfecter le tatami en début et fin de chaque séance, nous sommes dans l'obligation de modifier les horaires de cours sous la forme suivante jusqu'à nouvel ordre :

**LUNDI :**            **18h à 19h COURS ENFANTS**

Le port du masque pour les enfants de moins de 11 ans n'est pas obligatoire.

**20h à 21h COURS ADULTES**

Port du masque obligatoire pendant les cours

**JEUDI :**            **18h à 19h COURS ENFANTS**

Le port du masque pour les enfants de moins de 11 ans et plus est obligatoire.

**20h à 21h COURS ADULTES**

Port du masque obligatoire pendant les cours

**SAMEDI :**        **10h30 à 11h30 COURS ADULTES**

Port du masque obligatoire pendant les cours

Veillez noter que les professeurs, accompagnants et les éventuels spectateurs y compris les parents des jeunes pratiquants sont également dans l'obligation de porter un masque.

## **2/ Protocole sanitaire :**

Veillez lire impérativement le protocole de vigilance modérée daté du 28 août 2020 accessible au lien ci-dessous :

(Insérer le lien ici)

## **ATTENTION :**

- En cas d'évolution de la situation, le comité est susceptible de modifier le présent protocole sans préavis en fonction des consignes reçues par la Fédération ou par les autorités. Aussi, nous vous recommandons fortement de consulter régulièrement notre site internet pour vous assurer que le protocole n'a pas été modifié.
- Chaque licencié de 11 ans et plus devra se munir de masques et de gel hydro-alcoolique en quantité suffisante ;
- La désinfection du tatami sera réalisée à l'aide de produits de désinfection dans le respect des consignes d'utilisation de ces derniers. Les personnes sensibles et/ou allergiques à certains produits de désinfection sont priées de bien vouloir prendre contact avec le comité avant de se rendre sur le tatami ;
- Le comité déconseille fortement les accompagnateurs de monter dans le dojo et d'assister aux entraînements, les personnes souhaitant tout de même assister aux entraînements en tant que spectateurs devront obtenir préalablement l'autorisation de l'enseignant ;
- Au cas où l'un de nos pratiquants découvre qu'il est positif au COVID 19 nous le prions de bien vouloir le signaler au comité.
- Le comité déconseille vivement l'utilisation des vestiaires et des douches du centre sportif.